Image not found or type unknown

Caution personnelle dans liquidation judiciaire

Par **isa73**, le **30/03/2012** à **12:49**

Bonjour,
La liquidation de notre sarl (restaurant) va bientôt être conclue.
Nous sommes caution personnelle sur le prêt et découvert, la dette étant d'environ 100 000 €.
N'ayant aucun moyen de payer cette dette, n'étant pas propriétaire, quelles sont les différentes alternatives (retenues sur salaire jusqu'à la fin de notre vie (!), surendettement, faillite personnelle, action contre la banque pour disproportion des cautions, ...).
Merci de bien vouloir m'éclairer avant le RDV avec la banque.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés